

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 05147

Numéro SIREN : 823 437 132

Nom ou dénomination : +CLAIRE

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2020 sous le numéro de dépôt 29033

Désignation de l'entreprise SASU PLUS CLAIRE		13 AVENUE GASTON LECOUSIN		Néant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise		78700 CONFLANS SAINTE HONORINE					
SIRET		8 2 3 4 3 7 1 3 2 0 0 0 1 7					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12			
		Exercice N clos le 31122019		Exercice N-1 clos le 31122018			
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012				
		014	016				
	Immobilisations corporelles*	028	030	1 185	428		
	Immobilisations financières* (1)	040	042				
	Total I (5)	044	048	1 185	428		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	070	35 630	14 888	20 743	6 525
		072	074	524		524	1 027
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	377		377	25 780
	Charges constatées d'avance *	092	094	45		45	
	Total II	096	098	36 576	14 888	21 689	33 332
Total général (I + II)		110	112	37 761	16 073	21 689	33 760
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000		
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		100			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		825	10 275		
	Résultat de l'exercice	136		(41)	649		
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		1 883	11 925		
	Provisions pour risques et charges	154					
	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		4 008	4 990		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 945	2 857		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169) 61)	172		12 852	13 989		
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		19 805	21 836		
Total général (I + II + III)		180		21 689	33 760		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193					
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	17 329				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199					
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195					
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182					
	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184					

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASU PLUS CLAIRE		Exercice N clos le 31122019		Exercice N-1 clos le 31122018		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RESULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210						
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons	215	214					
			intracommunautaires	217	218	55 577	26 469			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222						
	Production immobilisée *			224						
	Subventions d'exploitation reçues			226						
Autres produits			230		1	6				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		55 578	26 475			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			218			
	Variation de stock (marchandises) *			236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238			258			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240						
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242		18 413	15 749			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	617	244	759	235		
	Rémunérations du personnel *			250		25 451	6 390			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252		9 585	2 434			
	Dotations aux amortissements *			254		428	428			
	Dotations aux provisions			256						
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		262	64				
			260							
Total des charges d'exploitation (II)				264		54 700	25 711			
I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		877	764			
PRODUITS FINANCIERS DIVERS	Produits financiers			280						
	Produits exceptionnels			290		30				
	Charges financières			294						
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	1 062			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348						
Impôts sur les bénéfices *			306		(113)	115				
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310		(41)	649			
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles *			322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		7				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	200			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexes D))		249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997					
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexes)	986		Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		Jeune entreprise innovante (44. sexes A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quindécies)	138		
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)		990		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		
ZFA NG (44 quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993		
Divers * dont		Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle -nelle simulateur de conduite	641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
							Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS				Bénéfice col. 1	352	46	354			
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360			
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS				Bénéfice col. 1	370	46	372			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU PLUS CLAIRE						Néant <input type="checkbox"/> *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISE								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406	
	Autres	410		412		414		416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426	
	Constructions	430		432		434		436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456	
	Matériel de transport	460		462		464		466	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 185	472		474		476	1 185
Immobilisations financières		480		482		484		486	
TOTAL		490	1 185	492		494		496	1 185
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562	428	564		566	1 185
TOTAL		570	757	572	428	574		576	1 185
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5			
		6	7	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
						⑥	⑦	⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations		590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU PLUS CLAIRE						Néant <input type="checkbox"/> *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	14 888	652		654		656	14 888
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	14 888	682		684		686	14 888
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL		770	775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	
II DEFICITS REPORTABLES					III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		860							
Total des déficits restant à reporter		870							
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI						325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	9 282
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	1 178
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SASU PLUS CLAIRE		13 AVENUE GASTON LECOUSIN		Néant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise		78700 CONFLANS SAINTE HONORINE					
SIRET		8 2 3 4 3 7 1 3 2 0 0 0 1 7					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12			
				Exercice N clos le 31122019			
				Exercice N-1 clos le 31122018			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2			
				Net 3			
				Net 4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	1 185	030	1 185		428
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	1 185	048	1 185		428
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	35 630	070	14 888	20 743	6 525
		072	524	074		524	1 027
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	377	086		377	25 780
	Charges constatées d'avance *	092	45	094		45	
	Total II	096	36 576	098	14 888	21 689	33 332
Total général (I + II)		110	37 761	112	16 073	21 689	33 760
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	1 000		1 000
	Ecarts de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126		126	100		
	Réserves réglementées*	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		132			
	Report à nouveau	134		134	825		10 275
	Résultat de l'exercice	136		136	(41)		649
	Provisions réglementées	140		140			
	Total I	142		142	1 883		11 925
	Provisions pour risques et charges Total II	154		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164	4 008		4 990
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	2 945		2 857
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169) 61)	172		172	12 852		13 989
	Produits constatés d'avance	174		174			
	Total III	176		176	19 805		21 836
Total général (I + II + III)		180		180	21 689		33 760
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	17 329	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASU PLUS CLAIRE		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RESULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122019		Exercice N-1 clos le 31122018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens / services * } dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		217		218	55 577	26 469
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	1	6
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	55 578	232	26 475	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	218	
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	258	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	18 413	15 749
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	617	244	759	235
	Rémunérations du personnel *			250	25 451	6 390
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	9 585	2 434
	Dotations aux amortissements *			254	428	428
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * / dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	64		
	260					
Total des charges d'exploitation (II)		264	54 700	264	25 711	
I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	877	270	764	
PRODUITS FINANCIERS DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290	30	
	Charges financières (V)			294		
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) / Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	1 062	
		348				
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	(113)	115	
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	(41)	310	649	
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		312	314 41	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	7	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		330	200	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexes D))		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexes)	986		987	127	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		989	138	
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		991	992	
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		344	993	
	Divers * { Créance due au report en arrière du déficit / Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) }	346		655	641	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	643	645	647	648	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)					
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		Bénéfice col. 1	352	46	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		Déficit col. 2	356			
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		Bénéfice col. 1	370	46	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU PLUS CLAIRE						Néant <input type="checkbox"/> *			
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	1 185	472		474		476	1 185		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	1 185	492		494		496	1 185		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562	428	564		566	1 185		
TOTAL		570		572	428	574		576	1 185		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
 (1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU PLUS CLAIRE						Néant <input type="checkbox"/> *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	14 888	652		654		656	14 888
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	14 888	682		684		686	14 888
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL		770	775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	
II DEFICITS REPORTABLES					III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		860							
Total des déficits restant à reporter		870							
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI						325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	9 282
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	1 178
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

+ CLAIRE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1.000 euros

Siège social : 13 Avenue Gaston le Cousin – 78700 – CONFLANS SAINTE HONORINE

Immatriculée au Registre du Commerce des sociétés de Versailles sous le numéro 823.437.132

DECLARATION D'APPROBATION DES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

L'an deux mille vingt,
Le trente juin,
à dix heures ;

La soussignée, Madame Claire MICHAUT, actionnaire unique de la société “ + CLAIRE ”, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, au capital de mille euros (€ 1.000), dont le siège social est situé au 13 Avenue Gaston le Cousin – 78700 – CONFLANS SAINTE HONORINE, immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Versailles, sous le numéro B 823.437.132

1. A établi le présent procès-verbal pour le compte de la société, au titre de son mandat de président,

2. A préalablement exposé ce qui suit :

- En sa qualité de Président de la Société, Madame Claire MICHAUT, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le trente et un décembre deux mille dix-neuf,

- Les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé sont relatées dans le rapport spécial établi par l'actionnaire unique

3. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, et quitus à la présidence,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Actionnaire Unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve l'inventaire et les comptes annuels dans leur globalité, à savoir le bilan et le compte de résultat, arrêtés le 31 Décembre 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Actionnaire Unique constate qu'aucune dépense et charge visées à l'article 39-4 du code général des impôts n'est à déclarer.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Actionnaire Unique constate que les comptes de l'exercice font apparaître une perte de quarante et un euros (€41), et que les sommes distribuables sont constituées comme suit :

✓ ORIGINE DU RESULTAT A AFFECTER :

Résultat de l'exercice constaté au bilan arrêté le 31 décembre 2019.....	- 41 €
Report à nouveau bénéficiaire.....	825 €
Total du montant à affecter.....	784 €

✓ AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE :

Report à nouveau bénéficiaire.....	784 €
Total du montant affecté	784 €

✓ MONTANT DES DIVIDENDES VERSE AU TITRE DES DEUX DERNIERS EXERCICES :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte des distributions de dividendes qui ont été affectées au titre des deux derniers exercices.

Exercice	Dividendes Bruts distribués	Dividendes Nets distribués
31.12.2018	10.000 Euros	7.000 Euros
31.12.2017	NEANT	NEANT.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique prend acte des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce qu'il a passées avec la Société au cours de l'exercice écoulé.

Quitus est donné à la présidence.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée.

De tout ce que dessus, l'actionnaire unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame Claire MICHAUT
Président – Actionnaire Unique

